



Fédération
Française du
Sport Automobile

FFSA



39^{ème} RALLYE RÉGIONAL DU QUERCY

A.S.A. du QUERCY - Écurie des Cadourques

22 – 23 avril 2022

Règlement Particulier : MODERNE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRE

- **Parution du règlement** : lundi 28 février 2022
- **Ouverture des engagements** : lundi 28 février 2022
- **Clôture des engagements** : lundi 11 avril 2022 (minuit cachet de la Poste faisant foi)
- **Parution du carnet d'itinéraire** : dimanche 17 avril 2022 à partir de 8h
Road-book à retirer à la salle multigénérationnelle de Saint Géry (à côté de la Mairie)
- **Dates et heures des reconnaissances** : dimanche 17 avril 2022 de 8h à 12h et de 14h à 18h et vendredi 22 avril de 8h à 12h et de 14h à 18h.
- **Vérifications administratives** :
 - vérifications préliminaires : dimanche 17 avril 2022 de 8h à 12h et de 14h à 18h à la salle multigénérationnelle de St Géry.
 - vérifications complémentaires : vendredi 22 avril 2022 de 14h30 à 21h30 à la salle des fêtes de St Géry.
- **Vérifications techniques** : vendredi 22 avril 2022 de 15h à 22h, sur la place devant le restaurant "On passe à table" à Saint Géry.
- **Heure de mise en place du parc de départ** : vendredi 22 avril 2022 à partir de 15h, sur le parking situé en contrebas de la D 662 et de la Salle des Fêtes de Saint Géry.
- **1^{ère} réunion du collège des Commissaires Sportifs** : vendredi 22 avril 2022 à partir de 21h30, à la salle des associations de Saint Géry.
- **1^{ère} ÉTAPE** :
 - **Publication des équipages admis au départ** : vendredi 22 avril 2022 à 22h45 au Panneau d'affichage installé à l'entrée du Parc Fermé à Saint Géry (+ heures et ordres de départ).
 - **Départ de Saint Géry** : samedi 23 avril 2022 à 7h30, heure théorique de la 1^{ère} voiture VHC, et 1^{ère} voiture Moderne à 7h54 du Parc Fermé. Cet horaire peut être avancé de quelques minutes en fonction du nombre de concurrents engagés dans le rallye de doublure VHC, et prévus de partir avant les modernes.
 - **Arrivée 1^{ère} voiture fin du rallye**, samedi 23 avril 2022, heure théorique de la 1^{ère} voiture VHC à 15h15, et de la 1^{ère} voiture Moderne à 15h34, au Parc Fermé à Saint Géry.
 - **Vérification finale** : Garage Renault CHARAZAC - Pont - Saint Géry, samedi 23 avril 2022 à partir de 16h30
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
- **Publication des résultats du rallye** : (classement final provisoire) : samedi 23 avril 2022 au plus tard 30 mn après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent Moderne, au Panneau d'Affichage à l'entrée du Parc Fermé à St Géry.
- **Remise des prix** : samedi 23 avril 2022, à partir de 17h45, Salle des Fêtes de Saint Géry.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Organisateur administratif : L'Association Sportive Automobile du Quercy organise les 22 et 23 avril 2022 le 39^{ème} RALLYE RÉGIONAL du QUERCY.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées : visa R 8 du 24/01/2022 , visa FFSA 79 du 24/01/2022 .

Comité d'Organisation

Président : Claude NOLLEVAL

Président d'Honneur : Dominique DIDIER

Membres : Apchié T - Ausset P - Barbance E – Bergues T - Bras J - Bras L - Bras Ph - Bouniols G - Conte F - Costes B – Dablanc T - De Casteljou M - Figueredo F - Gamboa F - Gamboa I - Grand D - Grousilliat P - Habbi M - Lacombe R - Laval S - Laviale JM - Lobry JJ - Lobry M - Machado M - Malbec S - Maury S - Nollevall F - Nollevall R - Pégourié X - Piris G - Soisse JG - Tournemine JP - Valès MH - Valès M - Famille Védrine, et tous les autres membres volontaires de l'Ecurie des Cadourques.

- Secrétariat du Rallye : Adresse : chez Mlle VALÈS Marie-Hélène
680, Route de Veuzac 12200 VILLEFRANCHE de ROUERGUE
Téléphone : 06 23 80 45 58 Courriel : rallye.quercy@orange.fr

- Permanence du Rallye : Toute la journée, de 8 h à 20 h - le week-end, de 9 h à 20 h
1/ Mlle VALÈS Marie-Hélène Tél. : 06 23 80 45 58 – 680, Route de Veuzac 12200 VILLEFRANCHE de ROUERGUE

2/ M. GAMBOA Fabrice Tél. : 06 70 08 15 79 - 281 av. Jean Jaurès - 82370 Labastide Saint Pierre

Organisateur technique

Nom : **ÉCURIE DES CADOURQUES** - Adresse siège : Café Le Bordeaux 15 Bd Gambetta - 46000 Cahors
Adresse postale : Boite Postale 80024 - 46001 CAHORS CEDEX 9

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Affichage

Le tableau officiel d'affichage sera situé :

- vendredi 22 avril 2022 à partir de 8h jusqu'au samedi 23 avril 2022 à 19h, Entrée du Parc Fermé, à Saint Géry.

1.1P. OFFICIELS

Observateur Ligue – Conseiller RTS :	CAPIN Michel	Licence n° 6494	09 14
Président du collège :	DEL SANTO Franck	Licence n° 3166	09 14
Commissaires Sportifs :	MIO BERTOLO Jean-Jacques	Licence n° 1297	09 10
	AGNUS Patrice	Licence N° 104282	09 64
Directeur de Course au PC :	MARTY Patrice	Licence n° 9699	09 15
Directeur de Course Adjoint :	MARTY Brigitte	Licence n° 136694	09 15
Directeur de Course délégué ES :	ESCLOUPÉ Yves	Licence n° 76046	09 03
Directeur de Course Tricolore :	VERGNES Francis	Licence n° 57541	09 09
Directeur de Course Damier :	BOUDOU Jean Pierre	Licence n° 220188	09 02
Commissaires Techniques : Responsable :	CABOT Pierre-Marc	Licence n° 15237	09 08
	PINHO Aurélien	Licence n° 259271	15 05
	ROQUES Laurent	Licence n° 16814	09 08
	GENRIES Didier	Licence n° 228242	09 02
	BATARD Patrick	Licence n° 146650	10 13
Médecin Chef coordonnateur :	EL RAKAAWI Mohamed	Licence n° 149435	09 10
Chargés des relations avec les concurrents :	JONQUIÈRES Jacques	Licence n° 9859	09 05
	BERTRAND-PUECH Myriam	Licence n° 113568	09 15
Chargés des relations avec la presse :	NOLLEVAL Claude	Licence n° 179635	09 08
Chronométrateurs :	PLUVINAGE Julie	Licence n° 122021	09 05
	ZONTA Christiane	Licence n° 45048	10 03
Classement :	BONNET Nicole	Licence n° 7422	09 01

Juges de faits : Conforme au règlement standard des rallyes

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels figurant sur le règlement particulier Rallye du Quercy et rallye de doublure VHC sont déclarés compétents en tant que juges de fait.

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le 39^{ème} Rallye Régional du Quercy Moderne compte en 2022 pour :

- La Coupe de France des Rallyes, coefficient 2
- Le Championnat de la Ligue Occitanie Pyrénées (Pilotes et Copilotes) coefficient 2
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue Occitanie Pyrénées
- Le Challenge de l'A.S.A. Route d'Argent

1.3 P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement par SMS ou courriel.

Des vérifications administratives préliminaires auront lieu de 8h à 12h et 14h à 18h le dimanche 17 avril 2022 lors de la remise des carnets d'itinéraire à la salle multigénérationnelle de Saint Géry. Les concurrents - pilotes et copilotes - devront présenter leurs licence et permis de conduire, ainsi que le passeport technique de la voiture. Il leur sera remis les documents nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portes, plaques, numéro d'identification avant et arrière, publicités), ainsi qu'un adhésif numéroté permettant au véhicule d'assistance de rentrer dans le parc d'assistance de VERS. Les concurrents ayant effectué les contrôles préliminaires devront se présenter également aux vérifications administratives complémentaires, munis du permis de conduire et de la licence en cours de validité.

Tous les concurrents recevront une heure de convocation pour les vérifications administratives complémentaires, par SMS ou courriel, à l'adresse indiquée sur leur demande d'engagement.

Vendredi 22 avril 2022

- **Déchargement obligatoire des voitures et stockage des remorques durant tout le week-end** : à l'ancienne zone d'assistance, au lieu dit "Les Masseries" commune de Saint Géry, intersection D 662 et D 10. Parc remorques obligatoire mais non gardé. Tout autre emplacement de stationnement des remorques est interdit.

- **Vérifications administratives complémentaires : de 14h30 à 21h30 à la salle des fêtes de Saint Géry**

- **Vérifications techniques : de 15h à 22h, sur le parking devant le restaurant "On passe à table" à Saint Géry**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS :

3.1.5P. Tout concurrent qui désire participer au 39^{ème} Rallye Régional du Quercy doit adresser au secrétariat du rallye à : « Ecurie des Cadourques, chez Marie-Hélène VALÈS, 680, Route de Veuzac 12200 VILLEFRANCHE de ROUERQUE » la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **lundi 11 avril 2022 minuit**. (date du cachet de la poste ou du courriel faisant foi)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **110 voitures maximum**.

3.1.11P. Les droits d'engagements sont fixés à :

- **290 €** avec publicité facultative des organisateurs
- **580 €** sans publicité facultative des organisateurs

Une remise est consentie pour les équipages qui sont adhérents de l'Ecurie des Cadourques
(à jour de leur cotisation au plus tard à la date du 11 avril 2022).

Si 1 membre de l'équipage adhérent : - 20 €, Si 2 membres de l'équipage adhérents : - 40 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement : Chèques libellés à l'ordre de : « **Ecurie des Cadourques** » et :

- de la photocopie de la licence 2022 et du permis de conduire des 2 membres de l'équipage
- de l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture

3.2 P ÉQUIPAGES : Conforme au règlement standard FFSA

3.3 P ORDRE DE DÉPART : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 P VOITURES AUTORISÉES : Conforme au règlement standard FFSA

4.2 P PNEUMATIQUES : Conforme au règlement standard FFSA

4.3 P ASSISTANCE : Conforme au règlement standard FFSA

4.3.1.P

Pendant toute la durée du rallye aucune réparation ou ravitaillement n'est autorisé en dehors du Parc d'Assistance. Un seul véhicule d'assistance par équipage sera admis dans le Parc d'Assistance; ce véhicule sera matérialisé par un adhésif collé de manière visible sur le pare brise, et fourni lors des vérifications administratives. Aucun autre véhicule ne sera accepté dans l'enceinte du parc d'assistance. Le stationnement des véhicules ne sera toléré que sur les places affectées, et il sera formellement interdit sur les chaussées.

4.3.2.P Conforme au règlement standard FFSA

Le Parc d'Assistance est situé au Camping Municipal à VERS : attention terrain meuble ; prévoir nécessaire de calage.

Les emplacements des concurrents seront déterminés à l'avance par l'organisation ; inutile de piqueter.

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures, d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures. (Ces dispositifs seront contrôlés par le Directeur de Course)
- **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

"" Se faire connaitre et prévenir l'organisateur si besoin, pour faire assistance commune sur le Parc d'Assistance ""

4.4 P PROCÉDURE DE PESÉE DES VOITURES : Conforme au règlement standard FFSA

4.5 P ÉCHAPPEMENT : Conforme au règlement standard FFSA

4.6. P CAMÉRA ET APPAREIL DE PRISES DE VUE : Conforme au règlement standard FFSA

4.7. P EXTINCTEURS : Conforme au règlement standard FFSA

Les extincteurs installés devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés, à partir de la sortie des vérifications techniques, et jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'Arrivée.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES : Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.1.1.P

Conformément aux dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner. A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 5.1.8. règlement standard des rallyes)

Pour tous les rallyes, sauf CFR Terre et Tout Terrain, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues aux articles 5.1.6 et 5.2.4 du règlement standard des rallyes.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

5.1.2P. Un logo noir sur fond blanc, SECURITE, de 520 mm x 110 mm devra figurer sur la partie inférieure des vitres arrière latérales des voitures 000, 00 et 0.

5.2P PUBLICITÉ : Conforme au règlement standard FFSA

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier qui sera remis lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

6.1P. DESCRIPTION :

Le 39^{ème} Rallye Régional du Quercy représente un parcours de 148,500kms

Le Rallye comporte 1 étape et 3 sections. Il comporte 3 épreuves spéciales (E.S.) chronométrées, pour une longueur totale de 39,900 kms

L'ES est : « Berganty-Saint Cirq Lapopie » : ES 1 – ES 2 et ES 3 : 13,300kms x 3 = 39,900kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « Itinéraire ».

6.1.1P. RALLYE DE DOUBLURE :

Un rallye de doublure réservé aux VHC est organisé et fait l'objet d'un règlement particulier.

6.2P. RECONNAISSANCES :

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances sont autorisées uniquement le dimanche 17 avril 2022 de 8h à 12h et de 14h à 18h, et le vendredi 22 avril 2022 de 8h à 12h et 14h à 18h, afin de respecter la sécurité et le repos des riverains.

Des contrôles permanents seront mis en place par l'organisateur.

Nombre de passages en reconnaissance : **3 maximum**

Des numéros d'identification seront distribués avec le Road-Book et devront être apposés de façon visible, en haut à droite du pare-brise du véhicule de reconnaissance, afin de faciliter ces contrôles.

Une fiche de pointage des reconnaissances détachable du Road-Book devra être remise impérativement au Parc de Départ à Saint Géry, au CH 0.

6.3 P CARNET DE CONTRÔLE : Conforme au règlement standard FFSA

6.4 P CIRCULATION : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

- Le timing détaillé théorique figure en dernière page du présent règlement

7.1P. DÉPART : Conforme au règlement standard FFSA

7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTROLES :
Conforme au règlement standard FFSA

7.3. P CONTROLES DE PASSAGE (CP) - CONTROLES HORAIRES (CH) - MISE HORS COURSE :

Conforme au règlement standard FFSA

Pour les C.H. de départ d' E.S. (C.H.1-2-3) le pointage sera effectué équipage à bord.

7.4.P CONTROLE DE REGROUPEMENT : Conforme au règlement standard FFSA.

7.5.P ÉPREUVES SPÉCIALES (ES) : Conforme au règlement standard FFSA.

7.5.18.1P. Officiels et personnels :

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route : Chasuble Orange

Chef de poste : Chasuble Orange barrée d'un trait noir

7.6.P PARC FERMÉ : Conforme au règlement standard FFSA.

Les Parcs Fermé et de Regroupement seront situés :

- A Saint Géry, à l'issue des vérifications techniques et à l'issue de chaque section

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Mais :

- Groupe R : les classes primées sont les classes R 1 (R1A + R1B regroupées), R 2 (R2B + R2C regroupées), R 3 (R3C + R3D + R3T regroupées), R 4 et R 5 (R5 et 5T regroupées).

- La classe "N 2 série" sera récompensée.

Prix en espèces : Montant total maxi des prix distribuables : 3050 €

La répartition se fera de la façon suivante : (Ces prix ne sont pas cumulables)

Scratch : 1^{er} : 400€ 2^{ème} : 350 € 3^{ème} : 300 €

Classe : Toutes les classes sont récompensées. Les différentes classes A ne sont pas regroupées.

100€ pour chaque vainqueur de classe.

Équipages féminins : Si un minimum de 3 partants : 100 € au 1^{er} équipage féminin.

Coupes :

- Une coupe sera offerte à chaque membre des équipages classés et présents à la remise des prix si elle a lieu.

- Les coupes ne sont pas cumulables

- Les commissaires seront récompensés.

Si la situation sanitaire du moment le permet, la remise des prix se déroulera le samedi 23 avril 2022 à la Salle des Fêtes de Saint Géry à partir de 18h15 (Remise des prix VHC puis Moderne)

Dans tous les cas, les chèques seront expédiés par courrier le lundi 25 avril 2022.

* * * * *

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2022

**Tous les articles non mentionnés dans le présent règlement
sont conformes au règlement standard des rallyes.**

* * * * *

PILOTES – COPILOTES

C'est grâce à la compréhension des riverains et des municipalités des communes traversées par le rallye, que l'**Ecurie des Cadourques** peut organiser cette année la

39^{ème} édition du Rallye Régional du Quercy et le 6^{ème} Rallye VHC.

C'est cependant grâce à votre sportivité, et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **respecter le Code de la Route**, afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, en suivant scrupuleusement les limitations de vitesse sur des routes fréquentées par des enfants, par des promeneurs, et par des véhicules agricoles.

Afin de limiter la gêne des riverains, pour respecter leur sécurité et leur repos, il vous est demandé de limiter **la période des reconnaissances au dimanche 17 avril 2022**, de 8h à 12h et de 14h à 18h, **et au vendredi 22 avril 2022**, de 8 h à 12 h et 14h à 18h

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 maximum.

Des contrôles permanents seront mis en place par l'organisateur.

Des numéros d'identification seront distribués avec le Road-Book et devront être apposés en haut à droite du pare-brise de la voiture de reconnaissance, afin de faciliter ces contrôles.

Pensez à remettre votre fiche de pointage détachable au CH 0 de sortie de parc de départ à Saint Gély.

Nous vous demandons de prendre conscience que les reconnaissances ne peuvent pas être des essais grandeur nature avec passages surmultipliés, vitesse et bruit excessifs.

Nous comptons sur votre civisme et votre courtoisie, **de votre comportement dépend l'avenir des rallyes.**

Nous mettons tout en œuvre pour que cette 39^{ème} édition vous laisse un excellent souvenir, un effort sera fait comme chaque année pour votre accueil depuis les vérifications administratives jusqu'à la remise des prix . Lors de cette cérémonie de clôture tous les équipages classés et présents seront récompensés, au moins par une coupe à chacun des membres de l'équipage.

Notre souhait est que chacun quitte le Rallye du Quercy avec l'envie de revenir en 2023, pour la 40^{ème} édition.

Le Comité d'Organisation vous souhaite un agréable Rallye Régional du Quercy, et vous remercie par avance pour votre sportivité.